

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2021

Les membres du conseil municipal de la commune de Triac-Lautrait, dûment convoqués, se sont réunis à 20h30 en session ordinaire à la mairie.

Étaient présents : Stéphane BESSON, Sébastien BRETAUD, Paméla CHAMOULEAU, Lydia DURIEUX, Carole KOSMALKI, Dominique PASQUET, Olivia ROY, Julien TERAZZI, Mylène VACHERON, Pascal VINSONNEAU formant la majorité des membres en exercice.

Était absent excusé : Francis FICHET

A l'ordre du jour

I. PERSONNEL COMMUNAL : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONCLUE PAR LE CDG 16 AVEC TERRITORIA POUR LE RISQUE PREVOYANCE A COMPTER DU 01 JANVIER 2022

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2020-07-03 en date du 30 septembre 2020, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque PREVOYANCE. Il informe l'assemblée qu'au terme de cette mise en concurrence le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis du Comité Technique, a retenu pour ce risque, lors de sa séance du 25 mai 2021, TERRITORIA MUTUELLE.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec TERRITORIA MUTUELLE; d'assurer le régime indemnitaire (45%) pendant les périodes de demi traitement et d'accorder une participation financière aux agents communaux adhérents au contrat de 15 euros (montant unitaire mensuel brut).

II. FLOW VELO : CONVENTION DE GESTION RELATIVE A L'ENTRETIEN

La convention a pour objet de définir les conditions et les objectifs d'entretien de la Flow Vélo sur la commune et d'établir la répartition des tâches entre la commune et Grand Cognac. La commune étant classée en secteur vert (secteur non urbain) elle aura à sa charge l'entretien et le remplacement de la signalisation horizontale et verticale, le ramassage et l'évacuation des déchets et l'entretien des ponts, des ponceaux et ouvrages relevant de sa responsabilité. (Un état des lieux sera réalisé le 28 octobre 2021).

Le pouvoir de police du maire s'exercera sur la totalité du linéaire de la voie douce sur le territoire de la commune. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer cette convention et désigne Monsieur VINSONNEAU Pascal, 1^{er} adjoint, comme référent communal.

Il est décidé d'ajouter une signalisation sur les chemins ruraux 18 et 16 à leur extrémité nord, cette signalisation sera à la charge de la commune.

III. TRAVAUX

Les travaux de réparation de la cloche de l'église et ceux de l'atelier communal sont terminés. Ceux de la Place du Lavoir sont en cours.

Il est prévu l'achat d'un vidéo projecteur de 1 833,60 € TTC pour l'école et une étude de sol doit être réalisée pour la vente du terrain A 818 pour un montant de 960 € TTC.

Concernant l'arborétum fruitier partagé, l'avant-projet réalisé par le CAUE est présenté aux conseillers municipaux.

IV. GRAND COGNAC : POLITIQUE DES DECHETS

Grand Cognac propose aux communes une aide à l'achat d'équipements de tri sous la forme d'un fond de concours pour favoriser la réduction, le tri et la valorisation des déchets. Cette aide serait de 514 € pour 1028 € de dépenses. Ce dossier sera mis à l'étude en 2022.

V. QUESTIONS DIVERSES

- Parcelle A 818: signature du compromis de vente le 28 octobre 2021
- Arbre de Noël : samedi 4 décembre 2021
- Guirlandes de Noël : pose le 27 novembre 2021 et dépose le 15 janvier 2022
- Eoliennes : Rendez-vous de contact avec une entreprise le 28 octobre 2021 : aucun avis et décision en cours

La séance est levée à 21h30